



L'ONU dans la crise issue de la sécession du Katanga : l'enjeu de son intervention

Mémoire de géopolitique
du Commandant BARRY
dans le cadre de l'étude dirigée :
“PENSER LES CRISES”

Directeur : Professeur Jean Paul JOUBERT
Professeur de Science politique à l'Université de Jean Moulin de Lyon
Directeur du Centre lyonnais d'études de sécurité internationale et de
défense (CLESID)

Avril 2002

FICHE DOCUMENTAIRE

RENSEIGNEMENTS SUR LE MEMOIRE

1 L'ONU dans la crise issue de la sécession du Katanga : l'enjeu de son intervention.

2 Commandant BARRY (air) Guinée

3 Avril 02

4 Division A, Groupe 4

5 Depuis le mois de juin 1960, le Congo ex-belge a occupé le premier plan de l'actualité immédiatement après son indépendance qui s'est déroulée dans des conditions particulièrement difficiles. L'unité qui était très fragile fut rompue avec la sécession de la province du Katanga suivie juste après de celle du Kasaï. L'Organisation des Nations Unies a vu son prestige atteint et ses institutions critiquées à la suite de son intervention dans une crise qui alimentait déjà une rivalité entre les superpuissances

6 Mots clés : relations internationales, sécession, crise, intervention, rébellion, ONU

L'ONU dans la crise issue de la sécession du Katanga : l'enjeu de son intervention.

Sommaire

Partie I : LES ACTEURS ET LEURS PERCEPTIONS

Partie II : ANALYSE DE LA POLITIQUE ET DU ROLE DE L'ONU

Introduction

1.1 Le Congo

1.2 Les groupes non définis

1.3 La Belgique

2.2 – L'intervention de l'Organisation des Nations Unies

2.3 - La persuasion

2.4 - La fin de la sécession katangaise

Conclusion

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Pour comprendre les ressorts de la crise du Congo, il faut se replacer dans le contexte de l'Afrique centrale, dont les immenses ressources furent très tôt l'enjeu des conquêtes coloniales et le point de convergence des ambitions contradictoires de la France, de l'Angleterre, du Portugal et de l'Allemagne.

La plupart des anciens pays colonisés devenus indépendants furent caractérisés par une grande instabilité politique, sociale et dans certains cas militaire qui ne s'explique pas uniquement par des raisons locales et qui doit trouver son explication dans le processus de décolonisation. En effet, tous les pays connaissent des conflits internes qui ne débouchent pas nécessairement sur des luttes armées ou sur une très grande instabilité gouvernementale comme ce fut le cas dans un grand nombre de pays devenus indépendants.

Ces conflits ou ces troubles prirent des formes très différentes suivant les pays à travers tous les continents. Ce fut le cas du Congo secoué par des troubles dès le lendemain de l'indépendance, menacé par la sécession de la riche province du Katanga, déchiré par des rebellions.

Deux facteurs expliquent, liés entre eux, peuvent expliquer sans doute ces troubles dans les anciennes colonies.

Le personnel des pays colonisateurs occupait l'essentiel des postes de responsabilité qui sont dans l'administration, l'armée, les forces de l'ordre et la sphère économique et une absence de cadres préalablement formés est généralement considérée comme un des principaux facteurs des troubles qu'a connus le Congo après l'indépendance.

Par ailleurs, le départ du colonisateur a nécessairement entraîné une vacance du pouvoir qui a suscité des appétits contradictoires dans le bouleversement de la décolonisation, tous les rêves paraissaient possibles et toutes les aspirations légitimes.

Les querelles internes à chaque pays dégénéralent parfois en violences meurtrières, ont aussi été aggravées dans de nombreux cas par des facteurs externes dont le plus important fut la rivalité entre les Etats-Unis et l'URSS, ou plus largement entre l'Est et l'Ouest, ces grandes puissances concurrentes n'hésitant pas à intervenir directement ou indirectement dans les pays fraîchement décolonisés en soutenant des fractions ou les parties qui leur semblaient le plus favorables à leur camp ou répondant le mieux à leurs intérêts politiques, stratégiques ou économiques. On remarquera d'ailleurs que ces interventions extérieures étaient demandées par les acteurs sur le terrain qui sont confrontés à de multiples difficultés.

L'indépendance du Congo belge s'est déroulée dans des conditions particulièrement difficiles ; L'unité était fragile. Elle avait surtout été vécue à l'époque coloniale, de manière passive, subie par les congolais. Quand il fut clair que la Belgique devrait se retirer, la lutte s'engagea entre ceux qui souhaitaient une redistribution des revenus entre les diverses provinces et ceux qui entendaient retrouver la maîtrise la plus exclusive possible de leurs ressources. Du côté de ceux pour qui le régime fédéral paraissait apporter la garantie des droits qu'ils revendiquaient, le Katanga se montra le plus déterminé, allant jusqu'à proclamer sa propre indépendance. Il donnait ainsi à ses revendications la forme la plus exacerbée qui soit qui entraînera non seulement des aménagements institutionnels intérieurs mais aussi des intérêts, des interventions étrangères et des actions de l'ONU.

C'est donc le 11 juillet 1960, onze jours après l'indépendance, Moïse Tshombé, rival de Patrice Lumumba, proclame la sécession du Katanga. La situation de crise qui se noue alors, provoque l'intervention de l'armée belge pour rapatrier ses ressortissants, tandis que le gouvernement congolais sollicite l'intervention de l'Organisation des Nations-Unies.

La crise du Congo dont cette étude fait l'objet a mis face à face deux principaux acteurs, le Congo et la Belgique. La chronologie qui va suivre permettra de situer les événements importants survenus au cours de la période allant de 1959 à 1963.

En 1908, la Belgique fit officiellement du Congo une colonie, appelée Congo Belge. La croissance économique se développa considérablement (grâce au cuivre et au diamant), mais en fonction des intérêts coloniaux et du capital étranger, non pour répondre aux besoins de la population indigène. Cette entrée en scène de la Belgique ne changea pas grand chose, car le régime d'exploitation et de travaux forcés a continué. De plus, quantité de chefs coutumiers congolais, accusés de remettre en cause l'ordre colonial, furent pendus pour l'exemple.

Le français et le flamand furent les langues officielles du pays. Mais les indigènes n'avaient pas accès à leur apprentissage dans le but avoué de « *ne pas déraciner les indigènes* ». Aussi, étant donné que le français (langue de l'administration coloniale) n'était pratiquement pas accessible aux Congolais, la colonisation belge ne suscita pas l'émergence d'élites administratives et politiques locales.

Le Congo Belge s'est donc trouvé dépourvu de personnel politique et technique prêt à prendre la relève, lorsque les autres pays firent leurs premiers pas vers l'indépendance. L'institut

colonial d'Anvers avait déjà prévenu en 1955 qu'une durée de trente ans serait nécessaire pour former une classe dirigeante capable d'assumer le pouvoir.

En janvier 1959, des émeutes éclatèrent à Léopoldville. Le gouvernement belge annonça un programme visant à former les élites congolaises à l'Administration, prévint l'organisation d'élections locales en vue de mettre en place un gouvernement congolais et s'engagea à conduire le pays vers l'indépendance.

Année 1960

Celle-ci fut fixée au 30 juin 1960. La campagne électorale qui suivit fit apparaître un clivage entre les tenants d'une solution confédérale avec la Belgique et les partisans d'un état congolais fort et centralisé représentés par Patrice Lumumba, le chef du Mouvement National Congolais (MNC).

En mai 1960, le MNC de Lumumba remporte les élections. Lumumba cède la présidence à Joseph Kasavubu et prend les fonctions de Premier ministre.

Le 5 juillet : une mutinerie éclate au sein des troupes congolaises de la Force publique, à encadrement belge. Des dizaines de milliers de Belge fuient le pays ;

Le 6-8 juillet : le gouvernement congolais entreprend l'africanisation de l'encadrement militaire ; Lundula devient commandant en chef, Mobutu est nommé chef d'état-major des armées

9 juillet : des officiers belges au Katanga s'opposent à l'africanisation. Les soldats congolais du camp de Massart(Elisabethville) se révoltent contre leurs officiers.

10 juillet : intervention des troupes belges à Elisabethville et dans d'autres points stratégiques du pays

Le 11 juillet : Moïse Tshombé proclame la sécession de la province minière du Katanga ;

12-13 juillet : le président Kasavubu et le premier ministre P. Lumumba, qui ne contrôlent plus le pays, en appellent à l'ONU pour agir contre l'agression extérieure.

Le 14 juillet :le Conseil de sécurité de l'ONU décide d'intervenir au Congo et appelle le gouvernement belge à retirer ses troupes du territoire du Congo. Deux jours après les premiers casques bleus arrivent au Congo

22 juillet le Conseil de sécurité appelle Bruxelles à exécuter rapidement la résolution du 14 juillet

23 juillet : départ des derniers soldats belges de Léopoldville. Des contingents de troupes de l'ONU s'établissent partout au Congo à l'exception du Katanga, où les troupes belges maintiennent M. Tshombé.

5 août : suite aux protestations véhémentes de M. Tshombé, le secrétaire général de l'ONU Dag Hammarskjöld annonce publiquement l'envoi de casques bleus au Katanga

Les 8 et 9 août: Albert Kalondji proclame l'Etat autonome du Sud-Kassaï. C'est le début de la première guerre civile marquée par l'intervention de mercenaires étrangers,

12-13 août : les troupes de l'ONU entrent à Elisabethville

14 –15 août : rupture entre le premier ministre congolais et le secrétaire général de l'ONU

21 – 22 août : le Conseil de sécurité se range derrière Dag Hammarskjöld

27 août : les troupes gouvernementales congolaises prennent Bakwanga et d'autres unités progressent vers le nord du Katanga

Le 5 septembre : le président Kasavubu destitue P. Lumumba du poste de premier ministre et fait déjà appel au jeune colonel J. Mobutu pour « gérer » le pays. A. Gizenga, compagnon de lutte de P. Lumumba, crée la République populaire de Congo avec pour capitale Stanleyville, qui sera reconnue par une quinzaine de pays.

Le 12 septembre : Kasavubu installe un gouvernement dirigé par Joseph Iléo.

14 septembre :J. Mobutu neutralise J. Kasavubu et P. Lumumba et instaure le collège de commissaires généraux en lieu et place du gouvernement.

10 octobre : des éléments de la nouvelle armée nationale congolaise tentent d'arrêter P.Lumumba qui est sous la protection des casques bleus.

1er décembre : P. Lumumba est arrêté par les troupes de J. Mobutu dans le Kassaï, alors qu'il tentait de rejoindre Stanleyville.

12 décembre : A. Gizenga proclame Stanleyville capitale provisoire du pays.

Année 1961

12 –13 janvier : révolte dans le camp de l'armée à Thysville, où est détenu P. Lumumba.

14 janvier : la mutinerie déborde vers le camp de l'armée dans la capitale

17 janvier : P. Lumumba est assassiné

21 février : nouvelle résolution du Conseil de sécurité, qui autorise les Nations unies à utiliser si nécessaire la force pour empêcher le déclenchement d'une guerre civile au Congo. Le Conseil reconnaît la nécessité impérieuse de restaurer les institutions parlementaires au Congo

2 août : Sous les auspices de l'ONU la Chambre et le Sénat congolais votent la confiance dans le gouvernement Adoula. Les nationalistes appuient le régime ; Tshombé maintient la toujours la sécession.

1963

17 janvier : les confrontations militaires entre les casques bleus et gendarmerie katangaise mènent à un accord entre M. Tshombé et l'ONU. La sécession katangaise est supprimée ; Tshombé et ses partisans gardent les mandats politiques qu'ils occupaient avant la sécession

Après avoir décrit le rôle et les motivations des acteurs principaux, la présente étude analysera la première intervention de l'ONU en Afrique et les grandes dominantes de sa politique dans la crise. du Congo de 1960 à 1964.

CHAPITRE 1

Les acteurs et leurs perceptions de la crise

La suite de cette étude va essayer de mettre en évidence le rôle et les motivations de chacun des acteurs en débutant par les Congolais eux-mêmes pour s'étendre ensuite aux intervenants étrangers.

11- Le Congo

Pour simplifier la lecture de cette étude, nous avons rassemblé ces acteurs en une catégorie: les leaders congolais

La conférence de la Table ronde se termine avec l'élaboration d'une organisation constitutionnelle divisant le Congo en six provinces. Aux termes de l'article 8 de la loi fondamentale, les institutions centrales du Congo sont :

le président , le premier ministre, la Chambre des représentants et le Sénat

1.1.1 - Joseph Kasavubu

A l'issue des élections législatives et provinciales, aucun parti n'a la majorité absolue, et d'évidence un gouvernement de coalition s'impose. M. Kasavubu qui a été élu contre M. Bolikango, leader du Puna, par 159 voix contre 43 par le parlement, fait signer le Traité d'amitié, d'Assistance et de Coopération avec la Belgique et prend le commandement de l'armée après la mutinerie des troupes congolaises contre la discrimination raciale et le duel avec son chef du gouvernement est toujours croissant et il en sort gagnant à la suite de la reconnaissance de sa représentativité .

Il déclare devant l'Assemblée générale qu'aucune intervention extérieure ne dispensera le Congo de résoudre lui-même ses propres problèmes politiques par les institutions qu'il s'est donné et que les moyens de parvenir à une formule d'unité nationale ne sont pas épuisés, que le Congo sera amené à solliciter l'aide de l'ONU, dans le respect de sa Charte et qu'une conférence de la Table ronde devrait résoudre les difficultés constitutionnelles congolaises.

Les débats de l'ONU sur l'accréditation de sa délégation, amènent M Kasavubu à changer de politique et accepte la venue au Congo de la commission conciliation

Dans une lettre à Monsieur « H », il soulignait que l'arrestation de Lumumba était une affaire intérieure. Il demande à M. Hammarskjöld, l'assistance des forces de l'ONU dans la province orientale et au Kivu, à défaut de laquelle il cherchera cette assistance militaire au dehors, en dépit des risques évidents d'internationalisation du conflit. Il est élu encore président d'une table ronde chargé de créer un organisme de coordination entre Etats dans une confédération. visant à annuler la résolution du Conseil de sécurité permettant aux troupes de l'ONU d'utiliser la force pour rétablir l'ordre au Congo. M. Kasavubu annonce dans une allocution télévisée sa décision de convoquer une Table ronde après la ratification de la commission budgétaire autorisant le secrétaire général de l'ONU à prendre des engagements financiers suivi d'un entretien avec lui. Il sera écarté du pouvoir par un coup d'Etat du général Mobutu en 196

1.1.2 - Patrice Lumumba

P. Lumumba est désigné comme formateur du gouvernement avec la confiance des deux Chambres du parlement suivi de l'élection du président après la prestation de serment des ministres. Il accuse les belges de vouloir l'assassiner. Il annonce son intention de révoquer les officiers européens de la Force publique au sein de laquelle les promotions d'officiers congolais se multiplient . M. Lundula, un ancien sous-officier est promu général et commandant en chef de l'armée montre bien la logique de confrontation avec l'ancien colonisateur.

Il envoie une lettre au secrétaire général de l'ONU , lui faisant connaître qu'il ferait appel à l'URSS si les Nations Unies n'obtiennent pas le retrait des troupes belges pour la mi-juillet. Et le 21 juillet ; il demanda à toutes les nations afro-asiatiques de l'aider ainsi qu'à l'Union soviétique. De plus en plus il constate l'accroissement de l'opposition à son gouvernement qui est accusé de communisme du fait de l'aide de l'Union soviétique. De retour d'un voyage dans les différents Etats africains, il fait proclamer l'état d'urgence, décide de l'expulsion de tous les diplomates belges et convoque une réunion panafricaine à Léopoldville. Il instaure un gouvernement congolais instaure un régime militaire spécial pour une durée de six mois.

De son côté, il écrit au secrétaire général des Nations unies pour lui faire savoir qu'il n'a plus confiance en lui, parce qu'il n'arrive pas à faire exécuter la résolution du Conseil de sécurité

du 8 août et pour lui reprocher d'utiliser les troupes de l'ONU pour appuyer les rebelles du Katanga. Il est arrêté et détenu au camp Léopold par le colonel Mobutu puis gardé dans sa résidence. Il écrit au Président de l'Assemblée Générale pour lui demander d'organiser un référendum en vue d'établir un régime présidentiel qui permettrait de renforcer l'autorité. Il a compris les clivages ethniques associés aux divers pouvoirs ne pouvaient concourir à l'unité du pays.

Quelques jours après l'accord entre M. Iléo et M. Tshombé sur le projet de Table Ronde, P. Lumumba est arrêté en tentant de se rendre à Stanleyville puis ramené à Thysville. Le Haut – Congo menace de faire des représailles et de faire scission à son tour s'il n'est pas mis en liberté. Il est transféré de Thysville à Elisabethville au Katanga, jugé plus sûr et où se trouvent ses adversaires les plus acharnés. Pendant que le Conseil de sécurité ouvre les débats sur la situation au Congo en début février, on apprenait sa mort et celle de deux de ses proches collaborateurs Joseph Okito et Maurice Mpolo.

Il fut l'un des acteurs de la crise à travers lequel se développait la rivalité entre l'est et l'ouest et dont les actions influencèrent les décisions tout au long de la crise congolaise au moment de son indépendance.

1.1.3 Moïse Tshombé

Dès la proclamation de l'indépendance, la riche province minière du Katanga fut le théâtre de troubles et apparaît le leader politique Moïse Tshombé qui va diriger la sécession de celle-ci. Il dénie aux troupes de l'ONU le droit d'entrer au Katanga. Il dit en substance, que les Nations unies ont été averties à maintes reprises que le calme le plus complet régnait dans la province et que la venue de troupes entraînerait le désordre et des troubles. Il ordonne la mobilisation générale pour empêcher l'entrée des casques bleus au Katanga, tout en lançant un appel à M. Kasavubu, M. « H » et au premier ministre belge en vue de réaliser les « Etats-Unis » du Congo.

Il est élu Chef de l'Etat du Katanga et est désormais le seul à détenir le pouvoir exécutif, et exerce le pouvoir législatif conjointement avec l'Assemblée nationale.

Il recouru au service des mercenaires qu'il utilisa notamment dans la lutte contre la rébellion du Nord Il pose dix conditions à la venue des casques bleus au Katanga et accueille le secrétaire général avec deux cent cinquante hommes. Il refuse de se rendre à la Table ronde de J. Kasvubu.

Il dénonce l'accord pris avec les représentants de l'Onu après avoir constaté que des forces favorables à P. Lumumba ont pénétré dans la zone neutre du Haut- Katanga et reprend sa liberté d'action militaire sur tout le territoire. Le mois d'octobre est marqué par beaucoup d'incidents avec les casques bleus et il demande le retrait du commandement des forces des Nations unies du Katanga qui lui a été refusée.

Adversaire farouche de P. Lumumba, il lui est imputé la responsabilité de sa mort dans sa province sans que les Casques bleus n'interviennent.

Il déclare qu'il s'opposera par tous les moyens au départ des Belges et des étrangers résidant au Katanga et considère comme une véritable déclaration de guerre la décision du Conseil de sécurité autorisant les casques bleus à user de la force. Il propose également aux autres leaders congolais la réunion d'une Table Ronde à Genève qui aura lieu à Tananarive avec la confirmation de l'accord militaire conclu entre les trois leaders et l'apparition d'une structure confédérale avec cinq Etats pour le Congo. La première réunion officieuse du Conseil des Etats se tient à sa résidence et une lettre est envoyée à M. Hammarskjöld pour protester contre l'envoi sur leur territoire des troupes des Nations Unies appartenant à des pays dont ils estiment que la seule présence est de nature à compromettre la paix et l'ordre réalisés grâce à la conférence de Tananarive.

Les rancœurs katangaises à l'égard de la Belgique avaient eu l'occasion de s'exprimer à plusieurs reprises. Après la conférence de Tananarive, M. Tshombé lui-même reprocha aux belges de soutenir le gouvernement central. S'adressant à un représentant belge, venu le trouver avant son départ pour Coquilhatville, il lui dit que des émissaires du ministre belge des Affaires étrangères étaient arrivés à Léopoldville pour le « poignarder dans le dos ». Rappelant son amitié avec la Belgique, il affirme qu'il pourrait bien la briser tenait compte de ce que certains de ses ministres lui disaient³⁷.

Le Katanga comptait sur la reconnaissance de la Belgique dont il espérait qu'elle en déclencherait d'autres, celle du Portugal par exemple, pour assurer une place sur la scène internationale. La sympathie de l'Afrique du Sud, de la Fédération des Rhodésies, du Portugal lui fut acquise mais il ne fut reconnu en fait par aucun Etat.

Il est nommé premier ministre par le président Kasa-Vubu, toujours avec la bénédiction des pays occidentaux, pour tenter d'enrayer ces rébellions d'inspiration communiste. Point d'orgue de cette reconquête, l'opération « Dragon rouge », qui permet aux forces gouvernementales aidées de mercenaires de reprendre le contrôle de Stanleyville.

Il est destitué du poste de premier ministre et remplacé par Evarsite Kimba. En 1967, l'avion dans lequel se trouve Moïse Tshombé, exilé en Espagne, est « intercepté » au dessus de l'Algérie, où il sera placé en résidence surveillée jusqu'à sa mort en juin 1969.

1.1.4 Joseph. Mobutu

Sur sa pression Kasvubu prend l'initiative d'une Table Ronde avec tous les leaders congolais. Il opéra un premier coup d'Etat avec le soutien de la CIA, en annonçant la neutralisation de Kas-Vubu, du gouvernement Lumumba, des deux Chambres et créa le collège des commissaires qui fit appel aux techniciens.

Après une vive altercation avec le représentant de l'ONU, il somme sans succès les forces des Nations Unies de lui livrer P. Lumumba. Il arrête M. Kamitatu, président du gouvernement provincial de Léopoldville partisan de P. Lumumba.

Commandant de l'armée, il renverse le président Kasa-Vubu et nomme comme premier ministre un militaire, le colonel Mulamba et gouverne par « ordonnances - lois », sans aucun contrôle du parlement. Toutes les activités des partis politiques sont suspendues.

1.1.5 Antoine Gizenga

Après l'arrestation de P. Lumumba par Mobutu, il proclame Stanleyville « capitale provisoire » du pays. Antoine Gizenga prend officiellement la direction du gouvernement du MPC après la mort de P. Lumumba. Il contrôle la province orientale (Stanleyville).

En janvier 1962, la nouvelle armée congolaise et les forces de l'ONU à sa rébellion

1.2 La Belgique

Le rôle des Belges dans la préparation et la réalisation de la sécession du Katanga fut de première importance ; L'attitude officielle de la Belgique qui, par le vote des amendements à la loi fondamentale, a favorisé la position dominante de la *Conakat*, n'a pas peu contribué au déclenchement des événements de juillet 1960, précipitant la rupture avec Léopoldville ¹

1.2.1 La politique interventionniste de Bruxelles

L'attitude belge, conditionnée par l'ensemble de la crise congolaise, la présence de Patrice Lumumba à la tête du gouvernement central et les attaques dont elle fut l'objet à l'ONU, suivit une évolution et connut des contradictions qu'il importe d'analyser en tenant compte des différents facteurs qui la déterminèrent.

Avant juillet 1960, le gouvernement et les responsables belges avaient abordé le problème du Katanga à partir de la question de la structure d'Etat. De l'ensemble des opinions émises à ce sujet, il ressort que la faveur allait à l'unité du Congo, mais avec une décentralisation poussée ou un régime fédéral. Le séparatisme prôné par certains milieux européens était connu en Belgique et lorsqu'il se manifesta, notamment dans le courant de mois de juin 1960, il fut empêché de se concrétiser. Toutefois la rébellion de la force publique et les troubles qu'elle provoqua entraînèrent un changement d'attitude qui, sans amener la reconnaissance du Katanga par la Belgique, détermina celle-ci à fournir une aide substantielle au régime sécessionniste.

Bruxelles soutient le Katanga dès la proclamation de son indépendance. L'intervention militaire fut la forme la plus immédiate et la plus efficace de cette attitude. En réalité, cette politique de soutien revêtit des allures différentes en fonction de son origine. A côté de l'engagement direct des militaires, le gouvernement dut, à la suite de l'hostilité rencontrée au plan international, faire preuve d'une certaine prudence dans ses positions politiques, tout en ne limitant guère, en fait, son assistance.

•

¹ – Pour la période antérieure à l'indépendance et les préparatifs de la sécession, voir R. YAKEMTCHOUK, *Aux origines du séparatisme katangais*, ARSOM, Bruxelles. 1988

Le Roi, pour sa part, manifesta une certaine faveur à l'égard du régime katangais. La présence d'un important service de coopération technique et le maintien des relations consulaires traduisirent concrètement cet appui.

1.2.2 L'engagement militaire

Une fois la décision katangaise connue, le gouvernement Eyskens-Lilar adopta tout d'abord une position relativement attentiste². Cette attitude des premiers jours contrastait avec celle adoptée sur place, par les militaires. Alors que dans le reste du Congo, leur mission avait uniquement pour but de garantir la sécurité des européens, au Katanga, l'objectif proclamé était d'assurer la reprise de l'activité. Les initiatives de G. Weber et du général Cumont sont significatives à cet égard. Le premier considéré comme le « véritable gouverneur militaire de la province »³, tâcha de favoriser, en rétablissant l'ordre et ramenant la confiance, le retour des européens auxquels le second lançait un appel pour qu'ils se remettent au travail⁴. La pacification réalisée par les troupes belges se traduisit par le désarmement de la Force publique dans l'ensemble de la province, tandis que les mesures prises par le gouvernement central en vue d'africaniser les cadres des troupes congolaises et la promotion du général Lundula au titre de commandant en chef étaient ignorées au Katanga⁵. Une délégation de pouvoirs, émanant des autorités belges, c'est-à-dire, en fait le général Cumont, accordée au colonel Champion, dont la désignation en tant que commandant des troupes belges au Katanga venait d'être annoncée, pour mobiliser sur place tous les Belges de 20 à 40 ans nécessaires au rétablissement économique, démontre à suffisance la nécessité et le but de l'intervention militaire belge. Destinée à assurer la sécurité des Européens, celle-ci servit en réalité les intérêts de la sécession. Les responsables militaires belges présents au Katanga s'y comportaient en fait comme si l'indépendance du Congo n'avait pas été proclamée le 30 juin.

Cette attitude des militaires, engagés directement aux côtés de Moïse Tshombé, tranchait avec celle du gouvernement et de divers hommes politiques

•

² P.H. SPAAK, *Combats inachevés*, Fayard, Paris, 1969, P. 241.

³ *Le Monde*, juillet 1960.

⁴ *L'écho du Katanga*, 14 juillet 1960.

⁵ *L'essor du Congo*, 13 juillet 1960.

M. Rolin, du parti socialiste, affirmait ainsi au Sénat, le 12 juillet : « (...) que la sécession du Katanga serait la mort du Congo, du moins sa condamnation à une existence misérable et que déjà, du seul point de vue international, une reconnaissance serait difficilement concevable. Comment en effet, après avoir expliqué aux Anglais que le gouvernement d'Elisabethville était celui d'une province, et non d'un Etat, qu'il ne possédait pas de personnalité internationale et n'avait donc aucune qualité pour s'adresser à un Etat étranger, pourrions-nous déclarer le lendemain au monde que du moment même que ce gouvernement provincial s'adresse à la Belgique, nous sommes d'avis qu'il faut y voir le gouvernement d'un nouvel Etat ? »⁶ M. De Smedt, social-chrétien, affirmait de son côté : « Le gouvernement Tshombé n'a pas qualité pour décider d'une pareille sécession. »⁷ G. Eysken émettait cependant une appréciation positive, à la même séance du Sénat : « (...) je me réjouis de voir dans une partie du Congo, au Katanga, un gouvernement qui semble assez uni et capable, dans certains domaines, de prendre des décisions(...) c'est un gouvernement qui a une majorité parlementaire régulière et qui essaie de rétablir l'ordre. » Quelques jours plus tard, le président du parti libéral, M. Mozt, se prononçait, de son côté, en faveur de l'indépendance et de la souveraineté de Katanga.

Sous l'influence des évènements, la prudence du gouvernement belge devait se transformer rapidement. La rupture des relations diplomatiques belgo-congolaises(14 juillet) contribua à rapprocher Bruxelles et Elisabethville, les unissant dans le rejet du gouvernement de P. Lumumba. L'interprétation retenue par le gouvernement belge de la résolution du Conseil de sécurité du 14 juillet, demandant le retrait des troupes belges, n'envisageait ce retour des troupes dans les bases que lorsqu'elles auraient été remplacées effectivement et efficacement par les éléments de l'ONU. L'un des objectifs était, semble-t-il, pour les responsables belges de gagner du temps, permettant ainsi au gouvernement katangais de mettre sur pied les forces armées capables d'assurer l'ordre par elles-mêmes et de réaliser une plus grande unité à l'assemblée provinciale. Les positions favorables au Katanga se précisèrent au fil des jours, en Belgique, sans que l'on aille cependant jusqu'à la reconnaissance de l'Etat katangais. Ainsi, le 16 juillet, le gouvernement constatait « le fait que le gouvernement du Katanga a(vait) proclamé son indépendance, que l'ordre régnait et que la vie économique y a(vait) repris. Il constat(ait) aussi que le gouvernement katangais demand(ait) la collaboration de techniciens belges.

•

* 6 – Sénat, *Annales parlementaires*, 12 juillet 1960.

7 – *Ibidem*.

L'appui de notre collaboration(était) assurée au Katanga, comme dans toutes les autres régions du Congo où régnaient la sécurité et l'ordre.

Par rapport à la reconnaissance que souhaitait le parti libéral, le parti socialiste émettait pour sa part un avis plus nuancé. Tandis que son conseil général estimait que les forces onusiennes devaient remplacer les troupes belges, M. Rolin qui appuyait totalement cette position, jugeait néanmoins positivement l'état de la situation. « Les socialistes se réjouissent qu'il y ait au moins une province du Congo où un calme relatif soit établi », déclarait-il au Sénat, en approuvant le gouvernement qui ne voulait pas d'une reconnaissance *de jure*. S'il estimait en effet ne pouvoir blâmer M. Tshombé qui, pour protéger sa région du désordre, avait rompu tous les liens de subordination avec Léopoldville, la reconnaissance lui apparaissait néanmoins impossible. Non seulement, le Congo ne pourrait prospérer sans le Katanga mais surtout, en reconnaissant ce dernier, la Belgique n'échapperait pas aux accusations de collaboration et de complicité qu'effectivement son attitude de conciliation allait faire naître⁸.

Le gouvernement belge ne franchit pas le pas de la reconnaissance, malgré les prises de position très positives adaptées par certains organes de presse, comme *La Libre Belgique* ou *Le Soir*⁹, ou encore par des groupes de défense des intérêts européens et les sociétés engagées au Katanga. Outre le fait qu'une partie des intérêts belges se trouvait dans le reste du Congo, il eut été difficile au gouvernement d'être le premier à reconnaître le nouvel Etat. Les accusations de recolonisation n'auraient pas manqué de pleuvoir, à un moment où il quittait le Congo et où sa position à l'ONU paraissait délicate.

1.2.3 L'assistance belge au Katanga- Sa diversité

S'il n'alla pas jusqu'à la reconnaissance, le gouvernement belge ne ménagea pas son assistance au Katanga. Le Roi lui-même avait, dans son discours du 21 juillet 1960, eu des paroles favorables : « Des ethnies entières, à la tête desquelles se révèlent des hommes honnêtes et de valeur, nous ont conservé leur amitié et nous adjurent de les aider à construire leur indépendance au milieu du chaos qu'est devenu aujourd'hui le Congo belge. Notre devoir est de répondre à tous ceux qui nous demanderont loyalement notre collaboration. »

•

⁸ – Sénat, *Années parlementaires*, 12 juillet 1960

⁹ –exemples : *La Libre Belgique*, 15 juillet 1960 et *le Soir*, 18 juillet.

Interprétées comme le « je vous ai compris » du général de Gaulle à Alger, le clin d'œil complice du Katanga, la porte ouverte à la dernière chance¹⁰, ces phrases reçurent une traduction effective dans l'aide que la Belgique apporta, sous diverses formes, au Katanga. Plusieurs personnalités belges, présentes au Katanga, s'efforcèrent par divers moyens, d'obtenir cette aide¹¹

D'une manière générale, l'attitude du Roi qui parut, à diverses reprises favorable au Katanga, se réduisit par la suite, dans son appréciation positive, conformément à la politique du gouvernement. Ainsi, quand le Katanga fut l'objet d'attaques, à Manono notamment, par l'ANC, en réponse à une demande d'aide de la part de M. Tshombé qui, en l'absence du soutien belge, menaçait de s'en remettre à la France, le Roi lui répondit qu'il n'était pas opportun pour la Belgique « de prendre des positions qui risqueraient de compromettre la réussite de la conférence de Tananarive »¹². L'attitude royale refléta, dans l'ensemble, celle du gouvernement. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement. Aux yeux de M. Tshombé cependant, la personne du Roi auquel il portait une grande estime, demeurait un recours. Peut-être, espérait-il obtenir du gouvernement, par le biais royal, une assistance plus déterminée et un engagement plus net.

A la base de l'assistance belge au Katanga, se trouvait la mission technique Mistebel chargée de coordonner son action au Katanga et qui devrait essentiellement prendre la forme de conseillers belges. A travers elle se manifestait clairement la politique de soutien du gouvernement belge qui n'entendait cependant, formellement à tout le moins, que de donner un caractère simplement technique à son assistance, sans aucune ingérence dans les affaires intérieures. En réalité, cette mission déploya une activité véritablement constitutive d'une intervention dans les affaires de la province sécessionniste et onc de l'Etat congolais. Mise à la disposition du Katanga, la mission joua le rôle de gestionnaire de la politique locale, par l'intermédiaire de conseillers affectés aux différents services. Au plan politique la signification de ce geste ne faisait aucun doute, mais la Belgique ne franchit cependant jamais le pas de la reconnaissance diplomatique. Elle ne donna pas une forme officielle à ces rapports officieux étroits.

•

• 10 – P. DAVISTER, *Katanga, enjeu du monde*, Ed. Europe- Afrique, Bruxelles, 1960, pp. 93-94

11 – Voir M. DUBUISSON, *Mémoires*, Vaillant- Carmonne, Liège, 1977. pp. 152 - 153

12 – F. VANDEWALLE, *op. cit.*, V, doc. n° 143

1.2.4 L'assistance militaire

L'assistance militaire fournie au Katanga fut essentielle pour la sécurité du nouvel Etat . Lors de leur première intervention et lorsqu'ils maîtrisèrent les éléments rebelles de la Force publique, les forces belges furent accueillies en sauveurs par les Européens.

Avec l'aide de la majorité du cadre de la force publique resté sur place, un sous officier mit sur pied une force militaire que Mistebel préféra pour des raisons d'opportunité politique internationale, dénommer « gendarmerie katangaise », composé d'un petit noyau d'anciens soldats loyaux à M. Tshombé et des recrues levées dans les tribus constitutives de la Conakat. Cette gendarmerie ne pouvait seule faire face aux dangers qui se profilaient : la menace d'invasion de l'Armée nationale congolaise (ANC) et l'insurrection des Balubas du Nord-Katanga. La décision fut prise d'armer les chefs coutumiers dont l'appui était acquis, en les encadrant par divers conseillers militaires.

Dans les premières semaines de l'indépendance katangaise, les actions furent principalement le fait des troupes belges. Grâce au service du renseignement militaire de la gendarmerie, le Katanga put disposer des informations nécessaires sur le déplacement de l'ANC.

Dès le 13 juillet, le Conseil de sécurité ayant fait appel au gouvernement belge pour qu'il retire ses troupes du Congo¹³. Cette demande, rappelée avec insistance par la suite, suscita une forte opposition de la part d'Elisabethville vu qu'un départ rapide des troupes belges risquait de provoquer une riposte de l'Armée congolaise à laquelle le Katanga n'aurait pu résister. Bruxelles pour sa part, sous la pression de plus en plus forte de l'ONU, accepta un retrait progressif, entraînant ainsi un assouplissement de la position katangaise tout en accentuant la nécessité de la mise sur pie des forces katangaises¹⁴.

La politique d'assistance au gouvernement Tshombé, menée par la Belgique se transforme, car il est l'un des rares dirigeants au Congo à lui exprimer son estime et sa reconnaissance. La temporisation dans le retrait de ses troupes lui a valu bien des critiques de la part de l'organisation internationale, mais engendra surtout une nette détérioration des rapports entre celle-ci et le gouvernement de Léopoldville . Tout en pratiquant sur le terrain, une politique de relations étroites avec le Katanga, Bruxelles agissant au jour le jour, au gré de l'évolution des évènements, s'orientant vers une option plus modérée, éloignée de ceux qui sont favorables à la mise sur pied d'un véritable Etat au Katanga, la conjoncture internationale l'y poussait.

•

*13 – Voir P. De VOS, *La décolonisation : les évènements du Congo de 1959 à 67*, ABC, Bruxelles, 1975 pp.182

14 – Quant aux armes de la Force publique, elles furent récupérées par les katangais après le départ des Belges.

Politique belge entre le gouvernement central et le Katanga

L'isolement diplomatique du Katanga, sa dépendance trop exclusive de la Belgique, avec les conséquences que risquait d'entraîner le retrait de ses troupes, l'arrivée des forces de l'ONU au Congo, la rébellion au Nord, tous ces éléments contribuaient à rendre fragile la position katangaise. Prise entre deux tendances, soutien au nouveau gouvernement central, plus modéré que le précédent, partisan de la réduction de la sécession et d'un Congo unitaire d'une part, et volonté de ne pas abandonner le Katanga d'autre part, la Belgique mena à partir de septembre une politique qualifiée par certains de double jeu. L'ambiguïté apparut lorsque J. Kasavubu et Iléo appuyés par Bruxelles, proposèrent l'envoi de J. Senwe en mission pour la pacification au Nord-Katanga.

La déception Katangaise

Les initiatives de la Belgique, à savoir une avance à la banque centrale de Léopoldville, la mise à charge du Katanga du financement de ses fournitures militaires et la pression sur Elisabethville en faveur d'un rapprochement avec Iléo et le Collège des commissaires, provoquèrent une détérioration des relations entre les deux partenaires. De très vives critiques furent adressées par les leaders katangais aux responsables belges. Et M. Tshombé reprochait à la Belgique son action diplomatique contre la reconnaissance de l'Etat katangais. Espérant que la Belgique du fait que de nombreux responsables congolais acceptaient l'idée fédérale, il annonçait que le gouvernement katangais n'hésitera pas à modifier sa politique à l'égard de la Belgique et à abandonner les intérêts belges.

Certains leaders katangais reprochaient à Bruxelles son immixtion dans les affaires intérieures de la province sécessionniste. Ces difficultés aboutirent au départ de la Mission technique belge d'Elisabethville. Supprimée de commun accord, Mistebel se trouvait remplacée par un bureau de coopération technique. Au fond, il n'y avait guère de changement : l'assistance se poursuivait, les mêmes personnes demeuraient. Formellement cependant, la dépendance, embarrassante du Katanga semblait diminuer. Les difficultés de la politique belge se comprennent d'autant que des intérêts économiques considérables étaient localisés au Katanga, auxquels aucune autorité responsable n'aurait renoncé sans discuter. Le climat de la guerre froide a également pesé dans l'appréciation des décisions à prendre.

A la recherche d'un compromis

La politique belge visait à rapprocher ceux qui une opposition commune à P. Lumumba et à l'action des Nations Unies au Congo. Les projets visant à obtenir une reconnaissance de l'indépendance de la province sécessionniste était inacceptable par Léopoldville. Malgré une mise en garde très nette de la Belgique, le Katanga ne se rapprocha pas de Léopoldville et maintint ses positions. Quoiqu'il en soit, l'assistance belge au Katanga se maintint, sous diverses formes. La Belgique avança lentement sur la voie de l'entente avec Léopoldville. Au milieu des hésitations, un seul élément de permanence apparut : la défense des intérêts à assurer. Cet élément se trouva constamment à l'arrière-plan des décisions à prendre.

Le caractère abrupt des prises de position du gouvernement central en 1960 la mit dans une position particulièrement difficile. Placée devant le choix à faire entre un abandon complet, et un soutien au séparatisme d'une région, elle choisit initialement le second terme de l'alternative. Dans l'impossibilité de s'y tenir, vu le climat international fait d'hostilité au colonialisme et au néo-colonialisme, elle apporta, dès que l'occasion se présenta, son appui au gouvernement central, sans abandonner pour autant le Katanga. A ses yeux, ce n'était pas une trahison mais la redéfinition mais la redéfinition d'une politique dans le sens d'un plus grand réalisme et d'une adaptation aux exigences de l'intérêt national. D'une réaction émotionnelle, la Belgique passa progressivement à une attitude plus rationnelle et mettra en œuvre une politique plus claire facilitée par l'évolution de la question au niveau international (fermeté de la condamnation par l'ONU, attitude américaine ferme sous l'administration Kennedy).

Le retrait belge

Devant la condamnation ferme de la sécession¹⁵, la Belgique ne pouvait aller à l'encontre de la communauté internationale. Convaincue de la nécessité de se dégager de liens trop étroits avec le Katanga, elle s'efforça, tout au long des mois qui conduisirent à la réduction de la sécession, de tempérer la détermination de l'ONU et le caractère excessif des prétentions katangaises, avant de se résigner à l'accomplissement de l'épreuve de force.

Les premiers mois de l'année 1961 imprimèrent une évolution nette à l'attitude belge.

•

* 15 – Voir notamment les résolutions du conseil de sécurité du 9 août 1960, du 20 février 1961, du 20 nov. 1961 et les diverses opérations militaires connues sous les de *Rumpunch*, *Morthor*, *Granslam*.

Les tentatives de rapprochement entre Bruxelles et Léopoldville, en bonnes voies, mais empêchées d'aboutir finalement à cause de la double politique, alourdirent encore le climat entre Bruxelles et Elisabethville. L'appréciation favorable portée par Bruxelles sur un éventuel rapprochement entre Conakat et Balubakat, et surtout les contacts katangais avec la France ne contribuèrent pas aucunement à un réchauffement de ses rapports. En effet, au début de l'année 1961, M. Tshombé, soucieux à la fois de se rapprocher de Paris et d'éviter une trop grande dépendance à l'égard de la Belgique, menaça de demander à la France son admission au sein de la communauté française d'Afrique; c'est aussi à cette époque que les conseillers français apparurent dans la région. Il y avait là un moyen de pressions sur Bruxelles que le Katanga souhaitait voir plus engagée à ses côtés. Soucieuse de faire piège à l'influence française, tout en devant limiter, dans le contexte international de l'époque, son assistance militaire, la Belgique n'hésita pas à autoriser un officier de prendre le commandement de la Gendarmerie katangaise.

Dans ces conditions œuvrer en faveur d'une réconciliation nationale se révéla particulièrement difficile. Malgré la présence active au Katanga de nombreux Belges, la Belgique ne put faire triompher la solution institutionnelle qu'elle appuyait dans le cadre du rapprochement.

La conférence de Tananarive (8-12 mars 1961) marqua une nette amélioration des rapports entre le Katanga et le gouvernement central: elle reposait sur l'opposition au lumumbisme et à la résolution du 21 février 1961, et apportait l'espoir d'une solution basée sur une confédération d'Etats souverains.

Le contexte général de la situation avait changé: la menace lumumbiste se faisait moins pressante et, surtout, le 17 avril, intervint l'accord de l'ONU et J. Kasa-Vubu, par lequel celui-ci acceptait la résolution du 21 février 1961 et voyait son autorité reconnue dans le domaine de l'assistance technique étrangère. La position ambiguë de la Belgique tenait particulièrement à sa présence militaire dans la région. Son acceptation de la résolution du Conseil de sécurité du 21 février 1961 et la décision de rappeler les militaires qui n'appartiennent pas à la Force publique, dont certains responsables belges au Katanga tâchèrent de retarder l'exécution en faisant valoir qu'elle risquait de désorganiser les services, créèrent une situation de plus en plus délicate, accentuant encore le malaise entre Elisabethville et Bruxelles.

Quand il fut clair, après Coquilhatville et l'arrestation de M. Tshombé, qu'un règlement négocié s'avérait irréalisable, la Belgique adopta une autre attitude. D'une tendance favorable au Katanga,

on passait à un soutien à Léopoldville. L'évolution de la position belge, qui s'est traduite par une acceptation progressive des résolutions de l'ONU concernant le retrait des conseillers et militaires et l'engagement de combattre le recrutement des mercenaires, marqua l'entrée en fonction du nouveau gouvernement.

Le changement de gouvernement avait donc permis un réajustement de l'attitude belge, dont le caractère nettement plus ferme, allait aider la Belgique à retrouver son crédit, congolais et international, non sans toutefois qu'elle tente de faire prévaloir une solution plus souple à l'égard du Katanga. La condamnation de la sécession katangaise étant acquise, il restait, à l'intérieur d'une solution politique à élaborer, à protéger les intérêts économiques et politiques belges.

2.3 Les pays occidentaux

Le discours anti-colonialiste prononcé par le premier ministre Patrice Lumumba, perçu comme l'homme de Moscou, effraie la Belgique et l'Union Minière de Haut- Katanga, le géant mondial du cuivre et surtout du cobalt produit plus stratégique.

En mars 1960 il y a eu une controverse franco-belge sur le droit de préemption de la France, c'est-à-dire le droit prioritaire d'acquisition sur le territoire du Congo au cas où les belges y renonceraient. Ce droit résultant d'un accord de 1883, montre bien l'enjeu que représentait le Congo.

L'implication des Etats- Unis au Congo est ancienne. On mentionnera les débats, suscités en Angleterre en 1940 sur le contrôle du Congo et la gestion de ses richesses, puis surtout les accords secrets confiant l'exploitation de l'uranium congolais à une structure militaire relevant du gouvernement américain en septembre 1944 pour une période de 10 ans, accords qui seront renégociés en 1951. La politique de mainmise sur les matières premières stratégiques congolaises censées assurer la primauté des Etats – Unis en matière d'armement nucléaire ainsi que la défense des autres intérêts économiques américains(diamant, pétrole, etc.), face aux Allemands tout d'abord puis aux Russes ensuite, précède donc même la création d'un Bureau des affaires africaines au sein du Département d'Etat en juillet 1958.

Les Etats-Unis ont aidé matériellement l'ONU pour vaincre la sécession katangaise après l'élection J. Kennedy . Après avoir soutenu le coup d'état du colonel Mobutu et P. Lumumba, jugé pro communiste, disparu, , les américains n'avaient plus de raison fondamentale de soutenir la sécession katangaise. De plus ils percevaient M . Tshombé comme l'homme des Belge et des Français. Ils

votent au Conseil de sécurité, la résolution exigeant le départ de tous conseillers militaires étrangers au Katanga. Pour Washington, l'objectif devient d'éviter que l'Union soviétique et ses amis aient le monopole du soutien à la cause nationaliste congolaise

On retiendra que la France commença à poser des jalons dans ces pays dès la fin des années 60, mais ce n'est vraiment qu'au début des années 70 qu'elle devient vraiment active dans cette région et Valéry Giscard d'Estaing engagea une politique de présence offensive en y supplantant pour l'essentiel la Belgique au niveau militaire. La France prospecta le sous-sol du Congo mais ne réussit pas entamer les positions belges et anglo-saxonnes dont la rentabilité était pourtant en déclin du fait du sous investissement productif.

1.4 L'Union soviétique

L'Union soviétique et le groupe afro-asiatique ont soutenu activement le nationaliste P. Lumumba. M. Kroutchev accuse les membres de l'Otan de vouloir replacer le Congo sous le joug du colonialisme à la suite de l'intervention des troupes belges .

Après la mort de P. Lumumba, l'Union soviétique reconnut le contre gouvernement conduit par Gizenga, le soutient et s'employa très activement dans les débats sur le Congo à l'Assemblée générale des Nations Unies. La rivalité Est/Ouest se traduisait dans les amendements des différentes résolutions du Conseil de sécurité proposées par l'une ou l'autre partie.

-

CHAPITRE 2

Analyse de la politique et du rôle de l'ONU

21– L'intervention de l'ONU

C'est la mise en cause du maintien de la paix internationale par le développement du conflit armé interne au Congo que l'intervention de l'ONU trouve sa justification(chapitre VII de la Charte relatif à la menace de paix) .

L'intervention de l'ONU suscite encore moins de controverses quand elle se développe à l'invitation du gouvernement légal de l'Etat aux prises avec la guerre civile. En pratique, les organes de l'ONU ne se considèrent pas comme liés par l'interprétation que donne du conflit le gouvernement légal qui les saisit. Ainsi, les Chefs d'Etat et de gouvernement du Congo, Kasavubu et Lumumba, peuvent bien justifier la demande d'aide militaire qu'ils adressent le 11 juillet 1960 au Secrétaire général des Nation Unis par l'envoi au Congo de troupes belges « en violation du traité d'amitié signé entre la Belgique et la République du Congo, le 29 juin 1960 »- leur requête expose qu'au terme de ce traité, les troupes belges ne peuvent intervenir que sur demande expresse du gouvernement congolais », que cette demande n'a jamais été formulée par le gouvernement de la république du Congo, que l'action belge non sollicitée doit donc être considérée comme un acte d'agression ; un second télégramme précise même que l'aide demandée « n'a pas pour but de rétablir la situation intérieure au Congo » mais bien de protéger « le territoire national contre l'acte d'agression posé par les troupes belges ».

La requête congolaise n'en est pas moins interprétée différemment par le Conseil de sécurité réuni d'urgence le 13 juillet : le secrétaire général demande, en effet, l'autorisation de prendre les mesures voulues pour fournir au gouvernement congolais, en consultations avec lui, une assistance militaire durant la période qui devra peut-être s'écouler avant que les forces nationales soient en mesure de s'acquitter pleinement de leurs tâches », étant entendu que si l'ONU agissait ainsi, le gouvernement jugerait un retrait possible ».

Ainsi était implicitement reconnu le fait que la Belgique n'avait pas été à l'origine des troubles au Congo qui motivait la saisine de l'organisation ; la Belgique s'était interposée »en vue de

sauvegarder des vies humaines », comme allait le déclarer devant le Conseil de sécurité son représentant permanent, en raison de l'impuissance du gouvernement de Léopoldville à exercer son propre pouvoir de coercition. L'accusation d'« agression » ne devait d'ailleurs pas être retenue par le Conseil de sécurité : l'adoption du projet tunisien, le 14 juillet, marquait simplement la relève des troupes belges par la Force des Nations unies au Congo.

L'Organisation peut être appelée à remplir des missions de police avec l'accord du gouvernement légal, pour vérifier l'application des recommandations votées ou l'exécution des accords intervenus. Les forces de police des Nations unies ont alors le strict mandat de ne pas s'immiscer dans le conflit interne. Dans son rapport du 18 juillet 1960 aux membres du Conseil de sécurité, le secrétaire général, Dag Hammarskjöld, précisait les principes qui l'avaient guidé dans la mise en œuvre de la Force des Nations Unies au Congo : celle-ci ne devrait, en aucun cas, être partie à des conflits internes dans le pays ; elle ne devrait utiliser les armes qu'en cas de légitime défense.

En fait, la Force de l'ONU allait être chargée non seulement d'isoler le conflit interne, de le tenir à l'écart de la guerre froide, mais également de suppléer le désordre institutionnel intérieur et bientôt de réduire la sécession du Katanga. Dans un premier temps, la Force a simplement pour mission de contribuer au rétablissement de l'ordre public congolais, et de rendre ainsi inutile le maintien des troupes étrangères. Aux gouvernants de Léopoldville, qui exigent l'intervention immédiate de la Force contre le « gouvernement de fait » du Katanga. Monsieur Hammarskjöld explique, le 27 juillet, que les troupes de l'ONU sont des « troupes de pacification et non des éléments offensifs ».

Pourtant le secrétaire général semble adopter brusquement une détermination contraire : il annonce que les troupes de l'ONU entreront au Katanga le 5 août ; le 3 août, le président du Katanga décrète la mobilisation générale et qu'il résistera par tous les moyens ; l'entrée au Katanga ne pouvait donc s'accompagner que d'un recours à l'usage de la force armée, contraire aux principes adoptés par le Conseil de sécurité, Mr Hammarskjöld qu'on a surnommé « Monsieur H » annule, le 6 août, son ordre d'envoi d'unités militaires au Katanga- la Force reste dans le cadre de sa mission première.

Le 28 janvier 1961, le président Kasavubu et le nouveau chef de gouvernement réclament, une seconde fois par une lettre, l'assistance militaire de l'ONU pour réduire les « gouvernements de fait » provinciaux. L'orientation politique du pouvoir central s'est modifiée : les gouvernants n'entendent plus agir contre le Katanga, dirigé par un gouvernement devenu légal, selon leur

interprétation, mais contre les Exécutifs de la province orientale et du Kivu, qui sont partisans de P. Lumumba. Le président Kasavubu demande que les « Forces de l'ONU interviennent, au besoin par la force, pour rétablir les autorités légales dans leurs attributions ». La résolution du 21 février du Conseil de sécurité semble répondre exactement aux vœux de Léopoldville : les forces de l'ONU pourront avoir recours à la force, si besoin est. Mais la force, loin d'être utilisée contre le gouvernement de fait de A. Gizenga, à Staleyville, le sera, à partir des derniers jours du mois d'août 1961, contre le gouvernement légal katangais de M. Tshombé.

L'adoption de la résolution du 21 février 1961 ouvre, en réalité, une seconde phase dans l'action des Nations unies : l'aggravation des risques de conflit interne à la suite de l'assassinat de P. Lumumba conduit le Conseil de sécurité à enjoindre aux autorités responsables des Nations unies à prendre immédiatement toutes les mesures appropriées pour empêcher le déclenchement de la guerre civile au Congo ; le 5 avril 1961, l'Assemblée générale, gravement préoccupée par le danger d'une guerre civile, confirme la politique de l'Organisation. Mais le gouvernement katangais semble ne pas être considéré par les autorités de l'ONU comme le principal fomentateur de guerre civile, contrairement aux vues exprimées par le gouvernement central du Congo et un des hauts fonctionnaires chargé de l'opération des Nations unies déclara que l'organisation soutiendra toute politique qui tend à faire rentrer le Katanga au sein du Congo. De fait, une action coercitive est bientôt assumée par la Force des Nations unies contre le gouvernement sécessionniste du Katanga.

Le 28 août 1961, le plan Rumpunch est mis en œuvre, qui mène à bien, par surprise et sans effusion de sang, l'opération d'élimination des mercenaires étrangers. A partir du 13 septembre 1961, les troupes de l'ONU passent à l'offensive afin de réduire manu militari la sécession katangaise : l'opération qui connaît un échec sanglant, aurait dû aboutir à l'arrestation des membres du gouvernement katangais.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, monsieur Dag Hammarskjöld dut demander le cessez-le-feu ; Devant les lourdes pertes subies par les casques bleus, il décide de se rendre lui-même sur place pour négocier. Il n'arrivera jamais parce qu'il perdit la vie lorsque son avion s'est écrasé tandis qu'il se dirigeait vers Ndola, ce qui était alors la Rhodésie du Nord. C'était son quatrième voyage dans la région en relation avec les activités des Nations Unies dans ce pays.

La résolution du Conseil de sécurité du 24 novembre 1961 lève les ultimes équivoques : elle

prévoit l'usage de la force contre les mercenaires et permet d'entreprendre une action de grande envergure contre le Katanga, du 5 au 18 décembre 1961, qui se solde, cette fois par un succès complet. L'ultime épreuve se développe du 28 décembre 1962 au 21 janvier 1963. Les Nations unies ayant pris prétexte des incidents suscités par les gendarmes katangais pour parvenir à l'éviction de M. Tshombé et mettre fin à la sécession du Katanga.

22- La persuasion

Les conditions requises pour qu'une opération de maintien de paix réussisse sont devenues de plus en plus évidentes au cours des années. Il faut que les parties en présence soient vraiment résolues à régler le conflit par des moyens pacifiques, que la mission de paix soit dotée d'un mandat clair, que la communauté internationale lui apporte un ferme soutien politique ;, et que la mission dispose des ressources nécessaires à son bon fonctionnement

Nombre d'opérations ont été déployées dans un environnement difficile, où les factions combattantes n'hésitent pas à recourir à la menace ou à la force. La menace ou le recours à la force devient alors une option possible pour l'ONU

Durant l'opération au Congo, le Conseil de sécurité a autorisé les casques bleus à utiliser la force dans la mesure requise pour expulser les mercenaires qui avaient contribué à la sécession Katanga. Venant au secours du gouvernement central affaibli par une intervention étrangère, les casques bleus ont été pris dans de violents affrontements avec des éléments armés.

23- La fin de la sécession katangaise

Devant l'absence de progrès réel dans les négociations internes et bien déterminés à maintenir l'unité du Congo, qu'ils entendaient garder, sous la direction des modérés, dans leur camp, les Occidentaux directement concernés (Etats-Unis, Grande Bretagne et Belgique) agirent de concert avec l'ONU pour mettre sur pied la solution définitive. Les nombreux attermoiements katangais autant qu'une certaine stabilité retrouvée du gouvernement central, assuré d'un appui extérieur plus déterminant, allaient faire échouer toute tentative d'issue négociée.

C'est dans ce contexte et comme suite aux avertissements et aux appels du Secrétaire général que le plan de réconciliation nationale plus connu sous le nom de Plan Thant apparut comme l'ultime

possibilité de solution pacifique du différend, avec menaces de sanctions à la clé en cas de non-acceptation. Toutes les concessions attendues du Katanga n'ayant pas été obtenues, les efforts, tant publics que privés, menés en vue de faire prévaloir la modération s'étant avérés vains, il ne restait plus qu'à la détermination des Etats-Unis à se manifester et aux Nations Unies à passer à l'application du Plan Thant.

Non sans quelques protestations et réserves de leurs alliés ni sans quelques dernière tentatives belges pour sauver le Katanga, la capitulation de la province était acquise le 14 janvier 1963. L'intégrité territoriale du Congo était sauvée. Le règlement n'avait pu se réaliser pacifiquement entre Léopoldville et Elisabethville. Ne disposant pas d'un appareil de coercition qui lui aurait permis de forcer militairement, le Katanga à réintégrer l'ensemble national, le gouvernement central s'était remis complètement à l'ONU. La sécession terminée, l'œuvre de reconstruction de l'ensemble national restait à accomplir.

Conclusion

L'intervention coercitive de l'ONU dans la crise du Congo revêt un caractère tout à fait exceptionnel dans le monde bipolaire. Elle résulte d'une conjoncture elle-même exceptionnelle : l'accord des deux superpuissances et leur soutien par la majorité des Etats membres. Il en résulte un principe de légitimité qui rassure les gouvernants de Léopoldville et qui s'impose aux sécessionnistes du Katanga. Un très éphémère « gouvernement » s'esquisse pour tenir hors de la guerre froide le Congo devenu un enjeu international.

L'étude de cette crise montre que la conflictualité est conçue comme une des dimensions constitutives de la dynamique sociale, un élément de conjoncture critique caractérisé par l'échange de coups symboliques, par un relâchement voire la diminution des normes et pratiques fondatrices de la cohésion ou du maintien du statu quo et enfin surtout par une dés-institutionnalisation relative de l'ordre politique.

L'illusion d'une spécificité africaine des conflits tient à la rupture entre dynamique du dedans et du dehors qui fut l'un des postulats fondateurs de l'analyse réaliste.

Quarante années après la sécession du Katanga, le Congo, aujourd'hui République Démocratique du Congo, est toujours en conflit, ce qui rend illusoire d'ériger la fin de la guerre froide en ligne de démarcation radicale les nouveaux conflits africains.

BIBLIOGRAPHIE

- Michael Brecher, Jonathan Wilkenfeld. *A study of crisis*, University of Michigan Presse, 1997
- Charles Zorgbibe, *Histoire des relations internationales 1945 – 1962*, Hachette, 1995
- Marie –Claude Smouts, *Les nouvelles relations internationales: pratique et théorie*, Presse de SCIENCES PO, 1998
- Claude Roosens et Caty Clément, *La Belgique et l’Afrique centrale. De 1960 à nos jours*, Complexe/ GRIP, Bruxelles, 2000.
- Cahiers N° 17, *Afrique contemporaine*, janvier- février 1965
- McClelland, C.A.(1961) « The Acute International Crisis » in *The international System. Theoretical Essays*, (K. Knorr and S. Verba eds,) Princeton University Press.
- L . S. Kaplan, « *The United States, Belgium and the Congo Crisis of 1960* », *The Review of Politics*, n°2, avril 1967

LA BELGIQUE ET LA SECESSION DU KATANGA

TABLE DES MATIERES

RENSEIGNEMENTS SUR LE MEMOIRE	2
INTRODUCTION.....	4
1 LES ACTEURS ET LEURS PERCEPTIONS DE LA CRISE	9
<u>1.1 LE CONGO.....</u>	9
<i>1.1.1 Joseph Kasa-Vubu</i>	9
<i>1.1.2 Patrice Lumumba</i>	10
<i>1.1.3 Moïse Tshombé</i>	11
<i>1.1.4 Joseph Mobutu</i>	13
<i>1.1.5 Antoine Gizenga</i>	13
<u>1.2 LA BELGIQUE.....</u>	14
<i>1.2.1 La politique interventionniste de Bruxelles.....</i>	<i>14</i>
<i>1.2.2 L'engagement militaire.....</i>	<i>15</i>
<i>1.2.3 L'assistance militaire</i>	<i>19</i>
<i>1.2.4 Les pays occidentaux</i>	<i>23</i>
<i>1.2.4 L'Union soviétique.....</i>	<i>23</i>
2 ANALYSE DE LA POLITIQUE ET DU ROLE DE L'ONU	25
<u>2.1 L'INTERVENTION DE L'ONU.....</u>	25
<u>2.2 LA PERSUASION</u>	28
<u>2.3 LA FIN DE LA SECESSION KATANGAISE.....</u>	28
<u>CONCLUSION</u>	29
<u>ANNEXE.....</u>	30
<u>BIBLIOGRAPHIE.....</u>	31

